

ACRGTQ ET ACQ

ÉTAT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VALORISATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) AU QUÉBEC

Sommaire de l'étude



Ressources Environnement

**Assistance
technique en
environnement**

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site internet
www.ress-env.ca

ÉQUIPE DE TRAVAIL

François Gagnon
Biologiste M.Sc et chargé de projets

Louis-Marie Landry
Biologiste et chargé de projets sénior

Émilie Carrier
Biologiste M.Sc et chargée de projets

Gervais Simard
Président et chargé de projets

Claude Couture
Secrétaire

SOMMAIRE

Cet état de situation en matière de valorisation des résidus de CRD au Québec a pour objectif de dresser un état des lieux pour mieux orienter les actions et les investissements dans ce domaine économique d'importance, mais sous-estimé. Le mandat a été confié à Ressources Environnement inc. par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), l'Association de la construction du Québec (ACQ) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Au Québec, les matières résiduelles issues des secteurs CRD qui sont collectées aux fins de valorisation constituent une masse plus importante que les matières résiduelles de la collecte sélective résidentielle ou du secteur industries, commerces et institutions. L'objectif du Gouvernement du Québec est de valoriser 70 % des résidus de CRD, mais le dernier bilan fait état d'un pourcentage qui décroît.

L'encadrement réglementaire a été succinctement revu et il appert que des éléments législatifs ayant le potentiel de ralentir ou d'empêcher les efforts de valorisation des résidus de CRD se trouvent dans diverses lois et règlements parfois de visées insoupçonnées. Connaître et modifier ces éléments législatifs en même temps que l'on développe des projets de débouchés est autant d'importance que le financement adéquat de ces projets.

Plusieurs organisations ayant une influence sur les enjeux de valorisation des résidus de CRD sont présentes dans ce domaine et peuvent avoir des compréhensions et intérêts divergents sur des enjeux. Connaître les compréhensions et intérêts de chacune d'elles, puis impliquer ces organisations dans un plan d'action de valorisation pourrait s'avérer essentiel. Actuellement, c'est RECYC-Québec qui devrait jouer le rôle de coordination des efforts de valorisation des résidus de CRD. Cependant, il appert que le Regroupement des récupérateurs et recycleurs de matériaux de construction et démolition du Québec (3R-MCDQ) agit parfois comme l'entité motrice de la valorisation des résidus de CRD au Québec. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (MELCC), bien qu'ayant un rôle d'élaboration d'orientations stratégiques, de réglementation et de contrôle, semble plutôt être porté sur le contrôle, ce qui fait que son action est rapportée comme étant peu aidante, voire nuisible à ses propres objectifs de valorisation de résidus de CRD. La coordination entière de ce secteur économique est à revoir.

Dans cet état de situation, un état des lieux concernant la valorisation par type de résidus de CRD a été également réalisé. Celui-ci suggère que le bois est en voie d'être mieux valorisé qu'il ne l'est actuellement, avec des débouchés prometteurs, en plus du programme de Stratégie de valorisation de la matière organique qui devrait détourner une partie du bois de l'élimination. Les métaux sont le type de résidus de CRD ayant la chaîne de valeur la mieux établie et la plus fonctionnelle d'entre tous les types de résidus de CRD. Les gypses, les bardeaux d'asphalte et autres matériaux de revêtement de toiture sont problématiques et ne sont presque pas recyclés ; cependant des tables de travail et des plans d'action qui se concentrent sur ces deux types de résidus pourraient permettre d'arriver bientôt à des chaînes de valeur fonctionnelles, mais il faudra des efforts. Les verres plats, les plastiques et les polystyrènes sont des résidus dont la captation est hautement déficiente, mais pour lesquels il existe des possibilités de recyclage très intéressantes au Québec. Des méthodes de travail concernant leurs collectes, tris et conditionnements pourraient être élaborées et leurs chaînes de valeur méritent d'être financées. Le béton est capté et pourrait être mieux classé selon ses caractéristiques, mais sa réutilisation est déficiente, faute de demande dans les contrats publics de travaux d'infrastructures et dont les règles devraient être modifiées. Le gisement d'asphalte résiduel est bien capté et partiellement recyclé, bien que des quantités continuent à s'accumuler. Le pourcentage de recyclage de l'asphalte pourrait être augmenté en classant l'asphalte résiduel selon ses caractéristiques et en optimisant, voire en renouvelant dans certains cas le parc usines d'enrobés bitumineux. La brique, le carton, la laine minérale, les divers revêtements de planchers, les matériaux composites et la pierre de taille sont passés sous le radar de cette étude et mériteraient d'être étudiés de la façon dont le gypse l'a été.

Un état des lieux a également été réalisé concernant les entreprises privées de tri et de conditionnement des résidus de CRD. Au total 36 entreprises ont été sondées, dont 18 du secteur bâtiment (CRD-Bâtiment) et 18 du secteur des infrastructures, principalement routières (CRD-Infrastructure). Le portrait entre les deux secteurs varie parfois. Ainsi, les entreprises du secteur CRD-Infrastructure sont plus nombreuses à mentionner qu'elles entrent beaucoup, voire trop de résidus de CRD, même si elles ont l'espace nécessaire. La qualité des matières reçues est jugée insuffisante par moins de la moitié des entreprises du secteur CRD-Bâtiment, alors qu'elle est suffisante pour la quasi-entièreté des entreprises du secteur CRD-Infrastructure. La rentabilité des opérations est estimée insuffisante dans plus de la moitié des entreprises sondées du secteur CRD-Bâtiment, alors qu'elle est suffisante pour le trois quarts des entreprises du secteur CRD-Infrastructure. Le manque de main-d'œuvre est présent chez les entreprises des deux secteurs, mais plus exacerbé chez les entreprises du secteur CRD-Bâtiment.

Concernant l'appréciation des organisations publiques, près du trois quarts des répondants du secteur CRD-Bâtiment jugent le Gouvernement du Québec comme étant très peu aidant, voire nuisible à leurs activités. Différemment, les entreprises du secteur CRD-Infrastructure sont dans l'ensemble moins sévères selon la dominance de leurs activités : le Gouvernement du Québec leur apparaît peu aidant lorsqu'elles font principalement la valorisation du béton, mais aidant lorsqu'elles font principalement la valorisation de l'asphalte. RECYC-Québec est d'une aide satisfaisante pour moins de la moitié des entreprises du secteur CRD-Bâtiment, alors qu'elle est jugée absente de la valorisation du béton et de l'asphalte.

Les principaux irritants pour les entreprises du secteur CRD-Bâtiment sont ex aequo le manque de débouchés et l'incohérence et le zèle du MELCC. L'incohérence du MELCC est la distorsion perçue entre la promotion de la valorisation des résidus de CRD et la nuisibilité du ministère quant à cette valorisation, par la façon dont il nuit aux débouchés, de même que le zèle de contrôle qu'il fait preuve et qui se traduit par des avis de non-conformité des entreprises de tri dus au manque de débouchés. Les entreprises du secteur CRD-Infrastructure ont quant à elles comme principal irritant les devis publics, surtout ceux des municipalités, mais également du MTQ qui font abstraction de l'utilisation de béton recyclé, alors que ces entreprises génèrent de grandes quantités de béton résiduel. Il en est de même pour l'asphalte, mais de manière plus modeste. Ces entreprises dénotent aussi un manque d'appétit de certaines municipalités pour l'asphalte recyclé, dû entre autres à la méconnaissance des performances de ces matières, et de manière générale un manque d'initiative en développement durable.

La présente étude a également colligé les recommandations des entreprises pour améliorer la valorisation des résidus de CRD. On dénote des recommandations concernant l'établissement du tri à la source, une représentativité géographique afin de diminuer les coûts de transport, des moyens informatiques pour faciliter la valorisation, le financement d'entreprise offrant des débouchés, l'élargissement des activités de recherche, le découragement de l'enfouissement, des recommandations adressées au gouvernement du Québec et plus spécifiquement au MELCC.

L'étude conclut sur la nécessité d'avoir une instance de coordination officielle qui ait une force de travail, en termes d'employés, qui soit proportionnelle à l'importance de la tâche qu'est celle de la valorisation des résidus de CRD au Québec.
